



## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le quatre juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle Polyvalente, en respect des règles de distanciation physique, sous la présidence de Monsieur Daniel CORDILLOT, Maire.

Monsieur le Maire procède à l'appel des élus.

**PRESENTS (15) :** Mmes et Mrs CORDILLOT. KABAT. PARIS. LORGE. PICQ. STETTLER. GAUTROIS. ARNOULD. LEGRON. ARAULT. TURHAN. BINON. BERRY. BRODE. LOMBARDO.

**ABSENTS EXCUSES : (3)** Mme TERRINHA (pouvoir de vote à Mr CORDILLOT), Mr FARHAOUI (pouvoir de vote à Mme KABAT) Mr AGACHE (pouvoir de vote à Mr BERRY)

**Absente (1) :** Mme VAHER.

**Secrétaire de Séance :** Mr ARAULT.

Monsieur le Maire annonce l'ordre du jour.

\*\*\*\*\*

### **DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Monsieur le Maire demande s'il y a des volontaires pour être secrétaire de séance. Monsieur ARAULT se porte candidat.

Monsieur le Maire propose Monsieur ARAULT à l'assemblée qui accepte à l'unanimité. Monsieur ARAULT est secrétaire de séance.

### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 30 MARS 2021**

Monsieur le Maire demande s'il y a des commentaires.

Pas de commentaire de l'assemblée.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 30 mars est adopté à l'unanimité.

### **Délibération N° 2021 4JUN 01 : CONVENTION PARTENARIALE D'OBJECTIFS ET DE COFINANCEMENT DU RELAIS ASSISTANTS MATERNELS HIRONDELLE.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte la convention partenariale d'objectifs et de cofinancement du Relais Assistants Maternels Hirondelle pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2022.

La cotisation demandée à la commune s'élève à 983,84 € pour les années 2021 et 2022. En raison de la crise sanitaire, aucune participation n'a été demandée pour 2020.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce partenariat.

VOTE : Pour à l'unanimité.

### **Délibération N° 2021 4JUN 02 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AU PROFIT DU RELAIS HIRONDELLE.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte la convention de mise à disposition, à titre gratuit, de locaux par la commune pour les actions du Relais d'Assistants Maternels « Hirondelle ».

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette convention.

VOTE : Pour à l'unanimité.

**Délibération N° 2021 4JUN 03 : CONVENTION D'ÉDITION ET DE RÉGIE AVEC TYPOCENTRE POUR LE BULLETIN COMMUNICATION.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte la convention d'édition et de régie publicitaire présentée par la Société TYPOCENTRE pour la réalisation du prochain bulletin municipal.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette convention.

VOTE : 14 Pour et 4 Abstentions : (Mmes BRODE, LOMBARDO, Mr BERRY + 1 pouvoir).

*18 h10 : Arrivée de Madame VAHER.*

Le Conseil Municipal est composé de la façon suivante :

**PRÉSENTS (16)** : Mmes et Mrs CORDILLOT. KABAT. PARIS. LORGE. PICQ. STETTLER. GAUTROIS. ARNOULD. LEGRON. ARAULT. TURHAN. BINON. VAHER. BERRY. BRODE. LOMBARDO.

**ABSENTS EXCUSES : (3)** Mme TERRINHA (pouvoir de vote à Mr CORDILLOT), Mr FARHAOUI (pouvoir de vote à Mme KABAT) Mr AGACHE (pouvoir de vote à Mr BERRY)

**Secrétaire de Séance** : Mr ARAULT.

**Délibération N° 2021 4JUN 04 : CONVENTION DE PARTENARIAT « LABEL ECOLES NUMERIQUES 2020 ».**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte la convention de partenariat « Label écoles numériques 2020 » à passer avec la Région Académique de Bourgogne-Franche-Comté à BESANCON et l'Académie de DIJON.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette convention.

VOTE : Pour à l'unanimité.

**Délibération N° 2021 4JUN 05 : ACQUISITION PARCELLE D n° 895 - L'ARDIOT.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte d'acquérir la parcelle cadastrée Section D n° 895 « L'Ardiot » d'une contenance de 16 m<sup>2</sup> pour l'euro symbolique.

Du fait de sa configuration et tenant compte de sa situation et de sa destination, demande que cette parcelle soit intégrée dans le domaine public communal.

Autorise Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires et à signer tout document se rapportant à cette acquisition.

VOTE : Pour à l'unanimité.

**Délibération N° 2021 4JUN 06 : VENTE PARTIE PARCELLE C n° 525 – LES QUATRE ARPENTS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte de diviser la parcelle cadastrée section C n° 525 « Les Quatre Arpents ».

Accepte de vendre une partie de cette parcelle au prix de 25 € le m<sup>2</sup>.

Autorise Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires et à signer tout document se rapportant à ce dossier.

VOTE : Pour : 15 et 4 Contre (Mmes BRODE, LOMBARDO, Mr BERRY + 1 Pouvoir).

**Délibération N° 2021 4JUN 07 : AVENANT AU BAIL DES INFIRMIERES.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte de passer un avenant au bail des infirmières avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> février 2021. Cet avenant courra jusqu'au terme du bail fixé au 30 septembre 2023.

Les termes du bail initialement signé entre la Commune et les infirmières restent inchangés.

Autorise Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires et à signer tout document se rapportant à ce dossier.

VOTE : Pour à l'unanimité.

**Délibération N° 2021 4JUN 08 : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DUE PAR GRDF POUR 2021.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte le versement de 478,00 € représentant la Redevance d'Occupation du Domaine Public pour 2021 due par GRDF.

VOTE : Pour à l'unanimité.

**Délibération N° 2021 4JUN 09 : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DUE PAR ORANGE POUR 2021.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte le versement de 2 114,55 € représentant la Redevance d'Occupation du Domaine Public pour 2021 due par ORANGE.

VOTE : Pour à l'unanimité

**Délibération N° 2021 4JUN 10 : PERSONNEL COMMUNAL – CREATION DE POSTE.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte la création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial à temps partiel sur la base de 15 h/ semaine à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

Charge Monsieur le Maire de faire les démarches nécessaires et de procéder au recrutement.

VOTE : Pour à l'unanimité.

La séance est levée à 19 h 30.

Le secrétaire de séance,



Romarc ARAULT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Arault".